



IMMOBILIÈRE PASSY
PARIS 16

Nos Honoraires d'agence (TTC)

VENTE

PRIX DE VENTE TTC (hors honoraires)	HONORAIRES charge vendeur Somme forfaitaire	HONORAIRES charge acquéreur
De 0 à 79 999 €	Forfait 5000 €	
De 80 000 € à 399 999 €		6.30 %
De 400 000 € à 999 999 €		5.30 %
A partir de 1 000 000 €		4.30 %

LOCATION

HONORAIRES PROPRIETAIRES

1 mois de loyer Hors Charges et Hors Taxes
(avec au minimum, le montant d'honoraires demandé au locataire)

HONORAIRES LOCATAIRES

- Baux soumis à la loi du 06/07/1989 :

15 € / m² dont 3 € / m² pour l'état des lieux

- Baux soumis au Code Civil

(bail logement de fonction, bail secondaire, bail parking) :

1 mois de loyer HT (TVA à 20%).

Dans la limite du plafond de 15 €uros/m² conformément au décret n° 2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires : « Pour les prestations liées à la visite, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail, ces montants sont fixés à 12 €/m² en zone très tendue, à 10 €/m² en zone tendue et à 8 €/m² pour le reste du territoire. S'agissant de la prestation d'établissement de l'état des lieux d'entrée, un plafonnement spécifique et unique valant pour l'ensemble du territoire est appliqué. Il s'élève à 3 €/m². »

GESTION LOCATIVE

Formule SÉRÉNITÉ : 7.95 % TTC des sommes encaissées

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

Congé bailleur : 100 € TTC

Aide à la déclaration des revenus fonciers : 45 € TTC / an et / lot (limite de 120 € TTC)
ou 18 € TTC dans le cadre du microfoncier.

Suivi et gestion des travaux : 50 € TTC pour la représentation aux rendez-vous d'expertise
3% du montant TTC des factures de travaux supérieures à 200 € TTC

Formule ZEN : 13.95 % TTC des sommes encaissées

Tout inclus : Formule sérénité + Prestations de location incluses

Aucune facturation en supplément

Pack GARANTIES LOCATIVES : 2.50 % des sommes quittancées

- ⇒ Garantie loyers impayés
- ⇒ Garantie Protection juridique
- ⇒ Garantie des détériorations immobilières
- ⇒ Garantie inoccupation

Conditions et plafonds des garanties disponibles en agence

LOCATION DES PROFESSIONNELS

(locaux commerciaux ou professionnels)

Commercialisation (visite, constitution du dossier et état des lieux) :

13% HT (15.6 %TTC) du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du locataire

Rédaction du bail :

1 mois de loyer avec un minimum de 600 € HT (720 € TTC) à la charge du locataire

Barème applicable aux mandats signés à compter du 1^{er}/01/2022

SARL AJP IMMOBILIER au capital social de 980 000 € - 377 714 100 RCS NANTES - TVA intracommunautaire : FR 49 377 714 100

Carte professionnelle 4401 2018 000 031 685 délivrée par la CCI de Nantes St-Nazaire - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : RC Generali n° AR791047

Garantie financière : BANQUE POPULAIRE GRAND OUEST - 15 bd de la Boutière - 35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX (Transaction : 110 000 € - Gestion : 2 815 786.97 €)

